

**Imprimé à retourner impérativement par mail : [fdc85@chasse85.fr](mailto:fdc85@chasse85.fr)**  
Toute demande incomplète ou illisible ne sera pas traitée.

DEMANDEUR <sup>(1)</sup> : (En majuscules)

1 DEMANDE PAR CHASSEUR

Pour la commune de : Les Herbiers (copie à la mairie pour information)  
Nom-prénom : Lucas Fabian Adresse : Aubreaux Code Postal : .....  
Commune : 85500 Les Herbiers Téléphone : 06 22 36 06 67 Mail : leguettiklay.g.wandooch  
Propriétaire – Possesseur – Fermier – Délégué\* (préciser en entourant)  
\* Les personnes qui agissent comme délégué doivent fournir une copie de la délégation du détenteur du droit de destruction des ESOD (Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts)

DESIGNATION DU CHASSEUR <sup>(1)</sup> :

NOM : Fouquet PRÉNOM : Quentin N° PERMIS : 201908580144-11-A

(1) Tous les champs doivent être clairement et obligatoirement remplis

Espèces	Période	Lieux-dits des prélèvements	Bilan n - 1	Motif (à cocher)		
				Santé et sécurité publiques	Protection de la faune et de la flore	Dommages aux activités agricoles *
Corneille Noire	1 <sup>er</sup> avril au 10 juin	<u>Les Herbiers</u>				<input checked="" type="checkbox"/>
	11 juin au 31 juillet (sur justificatifs)	<u>Les Herbiers</u>				<input checked="" type="checkbox"/>
Corbeau freux	1 <sup>er</sup> avril au 10 juin	<u>Les Herbiers</u>				<input checked="" type="checkbox"/>
	11 juin au 31 juillet (sur justificatifs)	<u>Les Herbiers</u>				<input checked="" type="checkbox"/>

\* Justificatifs pour dommages agricoles : surface cultivée : 115 ha culture concernée : maïs ha

Le tir doit s'effectuer à POSTE FIXE matérialisé de la main de l'homme. Vous devez être seul, à proximité immédiate d'une parcelle agricole, muni de votre permis de chasser et de votre attestation de déplacement dûment remplie.

**LE TIR DANS LES NIDS EST INTERDIT.**

Je déclare :

- avoir mis en place des mesures d'effarouchement qui se sont révélées insuffisantes au regard des intérêts menacés,
- être détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur les territoires visés à la présente demande ou avoir reçu délégation écrite de ce droit, et je m'engage à présenter celle-ci lors de contrôle aux agents chargés de la police de la chasse,
- avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur.

Fait à Les Herbiers, le 27/03/2020

Signature [Signature]

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE LA VENDÉE  
"Les Minées"  
Route de Château Fromage - B.P. 303  
85010 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
Tél. 02 51 47 80 90

Cadre réservé à la Fédération Départementale des chasseurs de Vendée pour AVIS

A LA ROCHE SUR YON, le 01/04/2020

Signature

MERLET Cyril FDC85



**DÉCISION**

La Roche-sur-Yon, le 01/04/2020

P/ le Préfet de la Vendée

P/ le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Accordée n° 85-2020-152

Refusée pour le motif

suivant : .....

Le Chef de l'Unité  
Nature, Territoires et Biodiversité,

[Signature]  
Marie-Noëlle BÈVE